



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## FICHE DE POSTE : Recrutement de conseillers en RH de proximité

### Contexte :

Dans le cadre de la généralisation de la gestion des ressources humaines de proximité, l'académie de Montpellier étend les équipes mobiles de gestion des ressources humaines de proximité, composées de conseillers, dans les départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

L'objectif est un accompagnement de proximité à l'échelle d'un département pour mieux répondre aux attentes et besoins des personnels. Les conseillers seront accessibles localement et facilement pour les personnels d'encadrement, les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et les personnels ATSS, titulaires ou non.

### Localisation et nombre de postes à pourvoir :

- Aude : 1 conseiller
- Aude/ Pyrénées-Orientales : 1 conseiller, profil de psychologue du travail de préférence
- Hérault : 1 conseiller
- Pyrénées-Orientales : 1 conseiller

Les postes sont à pourvoir à compter du 01.11.2019. Ces agents exerceront à temps plein ces missions.

### Positionnement hiérarchique :

Les conseillers de ces équipes académiques sont placés sous l'autorité hiérarchique de la Secrétaire générale adjointe-directrice des ressources humaines et sous l'autorité fonctionnelle du DASEN du département de rattachement.

### Missions :

Dans le cadre de la politique académique en matière de GRH, ces équipes inter-catégorielles et pluri-professionnelles devront accompagner les personnels, anticiper et gérer des situations de crise, établir localement des liens et animer des réseaux professionnels auprès des employeurs locaux.

Les conseillers constituent ainsi une ressource dédiée aux missions suivantes :

- accompagner individuellement les personnels qui le souhaitent en termes d'évolution professionnelle et de valorisation de leurs compétences pour la mise en œuvre d'un projet de mobilité et de carrière, en lien, le cas échéant, avec un projet de formation ;
- proposer, en complément de l'action de leurs responsables hiérarchiques, un soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteintes à leur image ou à leur intégrité ;
- apporter un appui aux encadrants (chefs d'établissement, inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription du premier degré, chefs de service, etc.), sous forme d'aide et de conseil dans le domaine de la gestion managériale, l'accompagnement des collectifs de travail, la prévention et la résolution des conflits ;
- interagir avec l'environnement institutionnel de l'éducation nationale et les bassins d'emplois locaux pour faciliter les mobilités entre les fonctions publiques, identifier les perspectives pour les personnels du ministère et aider à la constitution de viviers de ressources contractuelles.

Les conseillers RH de proximité n'exercent pas de compétences en matière de gestion administrative (avancements, promotions, etc.) ni en matière d'intervention sociale. Ils constituent un « point d'entrée » privilégié et favorisent, à ce titre, les synergies entre les différents acteurs et services RH (division des personnels, division de la formation, conseillers techniques sociaux, de santé, notamment les médecins de prévention, assistantes sociales, conseillers mobilité carrière, conseillers en évolution professionnelle, correspondants handicap, etc.).

Ils ont vocation à intervenir en équipe et sur un périmètre académique.

### Profils recherchés :

Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré,

Personnels administratifs catégorie A,

Psychologues de l'éducation nationale ou psychologues du travail.

Ces personnels devront manifester un intérêt particulier pour les questions de ressources humaines et une connaissance suffisante du système éducatif et de ses personnels.

### Compétences

Savoir-faire	Savoir être	Connaissances souhaitées :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduire un entretien</li> <li>- Conseiller</li> <li>- Analyser un projet personnel</li> <li>- Evaluer une compétence</li> <li>- Détecter un potentiel</li> <li>- Disposer de capacités d'analyse de situations complexes</li> <li>- Savoir gérer des situations de crise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre à l'écoute</li> <li>- Sens des relations humaines</li> <li>- Sens du travail en équipe</li> <li>- Maitrise de soi et discernement</li> <li>- Disponibilité et adaptabilité</li> <li>- Discrétion professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statut général de la fonction publique et statuts particuliers</li> <li>- Organisation et fonctionnement des services et des établissements</li> <li>- Dispositifs d'accompagnement individualisé et collectif</li> <li>- Dispositifs de formation initiale et continue</li> <li>- Problématique liée à la qualité de vie au travail</li> <li>- Marché du travail</li> <li>- Psychologie du travail</li> </ul>

### Candidatures :

Ces postes sont ouverts aux fonctionnaires titulaires de l'éducation nationale de l'académie de Montpellier. Les postes de psychologue du travail sont ouverts aux fonctionnaires et aux non fonctionnaires.

Les candidatures devront comporter un CV, une lettre de motivation et le dernier arrêté de promotion d'échelon pour les fonctionnaires ou bulletin de paye pour les non fonctionnaires.

Elles seront envoyées, sous-couvert du supérieur hiérarchique, pour le **17 octobre** au plus tard à :

Madame la Rectrice de l'académie de Montpellier  
 Secrétariat général – à l'attention de Mme la Secrétaire générale adjointe -DRH  
 Rectorat de Montpellier  
 31 rue de l'Université  
 CS 39004  
 34064 Montpellier Cedex 2

Il convient de doubler l'envoi papier par courrier électronique aux adresses suivantes : [ce.recsp@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recsp@ac-montpellier.fr) et [ce.recdrh@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recdrh@ac-montpellier.fr)

Les entretiens de recrutement se tiendront durant la **semaine du 21 au 25 octobre 2019**, au rectorat.